

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 20112**

Nombre de conseillers

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil douze, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Christine PELLEGRINI

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés : Mme Brigitte GUICHARDOT et Mr Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 31/08/2012

Date d'affichage : 14/09/2012

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX

• Ralentisseur :

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr BONNET, successeur de Mr BERREZ. Le projet est à redéfinir. Après discussions, le Conseil propose la mise en place de bordures et d'un plateau. Affaire à suivre.

• Chemin du Bois : déplacement du pylône EDF :

Aucune subvention n'est accordée. EDF ne devrait pas tarder à effectuer les travaux.

• Chemin de Saint-Étienne :

Projet d'acheter les parcelles A 103 et A 104 à leur propriétaire actuel. Les rencontrer sur le terrain pour trouver une solution.

• Entretien de la mare :

L'abattage des frênes a été effectué par l'ONF, mais il reste le débardage des bois à réaliser. Demander aux habitants de Plaisia si quelqu'un souhaite s'en occuper. Par la suite, la remise en état de l'espace pourra être envisagée (nettoyement du périmètre, mise en place d'une haie et d'une clôture).

• Fontaine de la vallée de l'auge :

Le projet de dallage est abandonné.

• Pompe (Station de pompage) :

L'Eau Pure a envoyé deux devis concernant la réparation ou le remplacement d'une pompe. Après discussion, le Conseil souhaite demander des précisions sur les caractéristiques de la nouvelle pompe et, parallèlement, demander un devis à la SOGEDO.

• Réenclencheur :

L'Eau Pure a envoyé un devis concernant la mise en place d'un réenclencheur sur le disjoncteur de la station de pompage. Après discussion, le Conseil souhaite demander un devis à la SOGEDO et à Mr J. HUMBERT.

• Nettoyage des réservoirs :

L'Eau Pure a envoyé un devis pour le nettoyage des deux réservoirs d'eau. Après discussion, le Conseil accepte le devis qui s'élève à 458.89 € HT par réservoir.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 634

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménager, chemin du Bois, un espace de stockage collectif, par temps de neige, de containers à poubelles, pour les habitants du chemin du bois et de la rue Saint-Étienne. Cet espace pourrait également recevoir dans un proche avenir, un regroupement de boîtes aux lettres pour ce quartier. Cet espace se situerait sur la parcelle A 634 d'une superficie de 25 m² appartenant, en indivision, à Monsieur Henri MENOILLARD, Madame Colette PESENTI et Madame Raymonde MENOILLARD qui acceptent de vendre cette parcelle à la commune.

Monsieur le Maire informe que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'acquisition de la parcelle A 634 d'une superficie de 25m², approuve la prise en charge par la commune des frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera dressé par Maître Jean-Marie PROST, notaire à Orgelet, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CREN FC

Concernant la proposition du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté (CREN FC) de contracter avec la commune de PLAISIA un bail emphytéotique afin de mener une action de préservation de la biodiversité du marais, situé sur la parcelle ZC 50, le Conseil Municipal, après délibération, accepte de contracter ce bail, fixe la durée du bail à 18 ans et un mois, fixe le montant de la location à 150 Euros, souhaite que le bail prenne effet au 1^{er} janvier 2013, autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec le CREN FC ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : DESTINATION DES COUPES 2013

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2013, ainsi que pour les coupes non réglées (1)..... les destinations suivantes :

1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

Nota bene : il est possible de retenir plusieurs modes d'exploitation

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	24		

Délai d'exploitation de l'affouage (1) :

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur Patrick LUSSIANA.....)

Monsieur Hubert PERNOT.....) (1) (3 noms, prénoms)

Monsieur Jean-Paul MICHAUD.....)

OBJET : ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le recouvrement suivant :

- Chèque de 8,57 € de GROUPAMA en remboursement de cotisation suite à la modification du contrat VILLASUR.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PASSATION DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet propose à ses communes membres de créer un groupement de commandes pour la passation de marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie communale et d'y adhérer en signant une convention.

Après échanges et discussions, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas y adhérer dans l'attente d'informations complémentaires.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire